

LETTRE MUNICIPALE N°5

AVRIL 04



Compte-rendu du conseil du 09/01/2004

Mise en viabilité de chemins ruraux : Le Conseil retient le programme de travaux suivants : CR de la Chaufferie, CR des Petites Forges, CR de Lafa, CR de Laveau, CR de Chez Linet, CR de la Chaume à Maisonneau, CR du Petit Pin, CR de Toussac et CR de la Pétolée pour un montant estimé par la DDE de 53751€ HT. Une subvention DGE égale à 30% du montant des travaux HT est demandée. Les SAS IRIBARREN, SA ARLAUD, la SACER et le SIMER seront sollicités pour devis.

Lotissement des « Bois de la Barrière » : Suite au projet de lotissement sur les terrains achetés à Monsieur Gérard BAUDOUX, un budget lotissement avec option TVA est créé. Ce lotissement comprendra 5 lots.

Proposition de rachat de la licence et du matériel du Castel : Le Conseil décide de faire une offre pour le rachat de la licence de 2000€ et du matériel pour 5000€.

Containers pour le tri sélectif : des containers seront installés route de Saint Martin, route de Saint Romain et au chemin de la Pigerie.

Interventions des conseillers :

- M. BERNARDIE : maintenir l'entourage des lagunes fermé
- M. DEVERGE : fournir aux associations des sacs pour le tri sélectif
- M. VIGNAUD : délimiter des places sur le parking de la chaufferie
- M. GUINAULT : M. JOSSE ayant démissionné du Syndicat du Clain, un nouveau responsable va être nommé.

Compte-rendu du Conseil du 13/02/2004

Modification des indemnités attribuées aux agents titulaires et stagiaires : l'indemnité d'administration et de technicité est attribuée aux agents techniques en remplacement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Celle-ci est maintenue pour le secrétaire de mairie.

Heures complémentaires effectuées par Mme LEBOUCHER : Mme LEBOUCHER est autorisée à effectuer des heures complémentaires en fonction des besoins.

Loyer pour le logement type 4 du presbytère : vu l'augmentation de l'indice du coût de la construction, ce loyer passe à 240.22€ avec effet au 1^{er} septembre 2003.

Amortissement pour les études de zonage et d'épandage des boues de la lagune : le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement de ces études à 5 ans.

Redevance assainissement pour 2004 : la redevance fixe annuelle est maintenue à 55€ HT, la redevance par m³ d'eau consommée passe de 0.49 à 0.50€ HT.

Remboursement des charges de chauffage par les locataires : le précédent mode de calcul étant inadapté, le prix du KW est fixé à 0.084€ TTC, abonnement compris avec effet au 1^{er} septembre 2003

Installation de compteurs supplémentaires à la chaufferie : Vu les pertes anormales constatées entre la chaudière bois et les compteurs individuels, le Conseil décide de faire installer un compteur sur chaque circuit afin de pouvoir constater l'origine de ces pertes. Le coût de cette installation est de 5800€ HT.

Pose de bordures et confection de trottoirs de la cité au bourg : une

première tranche de travaux est programmée en 2004 entre l'habitation de Monsieur CAILLAUD et le chemin des Petites Forges. Des devis sont demandés

Evacuation des eaux pluviales à « Maisonneau » et « Le Bois de Laleu » : Considérant que la commune a déjà effectué des travaux pour l'évacuation des eaux pluviales dans ces villages, et que les problèmes rencontrés dernièrement sont dus à une pluviosité exceptionnelle, rien ne sera entrepris momentanément.

Part de la commune à l'extention du réseau d'eau à la zone artisanale. La commune participe à hauteur de 10% soit 7657.82€ TTC

Interventions des conseillers :

- Mme MARCHAND : voir la possibilité de prolonger les bordures le long de la propriété de M. Gilles LELONG
- Mme RIBARDIERE : changer le sable du bac à sable de l'école
- M. BACHELIER : prévoir des arrêts de portes à la salle des fêtes et changer la serrure côté rue
- M. BONNIN : débarrasser la scène de la salle des fêtes après les fêtes de Noël
- M. GUINAULT : Buse cassée chez M. ULHEN. Réponse : cela ne concerne pas la commune puisqu'il s'agit d'une route départementale
- Mme CHEVAIS : l'angélus ne sonne plus. Demander un devis pour l'étanchéité du préau de l'école
- M. AUDOUX : demande à MM BERNARDIE et BONNIN de s'occuper de la cérémonie pour l'installation d'une stèle commémorative de la ligne de démarcation à « Bellevue »

L'ADSL à CHÂTEAU-GARNIER en 2005 ?

Le Conseil Général a passé une convention avec France-Télécom avec pour objectif l'accès au haut débit dans toutes les communes du département fin 2005.

Parallèlement à l'installation progressive d'un accès classique, une expérimentation de nouvelles technologies d'accès à l'Internet haut débit en zone rurale est menée par le Pays Civraisien dans les communes de Romagne, Champagné Saint Hilaire, Saint Gaudent, et Sommières. Des technologies alternatives comme le WI-FI rural ou le CPL (courant porteur en ligne) sont expérimentées en collaboration avec France-Télécom d'une part (WI-FI) et la SOREGIE d'autre part (CPL) et devraient à terme permettre un accès haut débit aux villages les plus reculés.

Afin d'accélérer si possible l'accès au haut débit pour notre commune, il est indispensable que toutes les personnes intéressées par cette nouvelle technologies, nous le fasse savoir le plus rapidement possible en nous retournant le coupon réponse ci-joint (au verso).

Compte-rendu du Conseil du 18/03/2004

Comptes administratifs 2003 : le compte du budget général dégage un excédent global de 116935.18€ avec un reste à réaliser de 117852.38€ en dépenses et 64128.96€ en recettes. Le compte du budget assainissement dégage un excédent de 8982.32€ avec un reste à réaliser en dépenses de 1610€.

Le compte du budget chaufferie présente un déficit global de 963.67€ avec un reste à réaliser de 40000€ en recettes et 39738.56€ en dépenses. Le compte du budget caisse des écoles présente un excédent de 220.20€ (ce budget n'enregistre plus aucun mouvement et devrait être supprimé dans les prochaines années. Les recettes seraient alors versées directement à la caisse des écoles). Le compte du budget CCAS présente un excédent global de 3855.50€.

Budgets 2004 : le budget principal est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 786479.10€, le budget assainissement à 70183.04€, le budget chaufferie à 431960.35€, le budget Caisse des Ecoles à 220.40€ et le budget CCAS à 4505.50€.

Bordures et trottoirs de chez M. CAILLAUD au CR des Petites Forges : les travaux seront confiés au SIMER pour un montant de 34492.64€ TTC, une subvention du département de 4572€ est demandée.

Travaux sur chemins ruraux (programme DGE) : le devis de la SAS IRIBARREN est retenu pour un montant de 52877.19€ TTC. Une subvention DGE égale à 30% du montant des travaux a déjà été demandée.

Participation du Secteur Pastoral aux frais de chauffage de l'église : le Secteur Pastoral accepte de participer à hauteur de 1500€ pour l'installation du chauffage à l'église et de participer aux frais de fonctionnement à raison de 0.05€ TTC le KW consommé.

Nouveaux tarifs pour le chauffage de la Réverie et des bâtiments communaux applicables au 01.04.2004 : le Kw sera facturé 0.045€ HT en plus de l'abonnement annuel HT : Réverie : 8224.43€ et commune : 4148.71€.

Loyer du logement de la poste : il est revalorisé à compter du 01.04.2004 et passe à 382.18€.

Reprise des concessions dans le cimetière : le Conseil Municipal autorise le Maire à répertorier toutes les sépultures dont les emplacements n'ont pas été achetés et pour lesquelles la dernière inhumation remonte à plus de 5 ans. Les concessions en état d'abandon feront également l'objet d'une procédure.

Feu d'artifice : en raison des fêtes du jumelage, le feu d'artifice fourni par la Sté Artifice Création pour un montant de 2613€ TTC sera tiré le 17 juillet.

Insertion des réseaux : un accord de principe est émis pour l'insertion des réseaux dans la rue Maisonnay et du transformateur de la rue du Moulin à la cantine scolaire. Selon un premier devis estimatif, le somme restant à la charge de la commune serait de l'ordre de 48000€ TTC.

Entretien du réseau d'assainissement par le Syndicat

d'Eau : les tarifs sont revalorisés de 2% pour 2004 soit : 946.56€ pour entretien du réseau et 1555€ pour celui des 2 postes de relevage.

Réparation des cloches : des devis sont demandés à l'entreprise BODET pour changement du moteur de tintement, mise en conformité de l'installation électrique et mise sur billes des 2 grosses cloches.

Lotissement des « Bois de la Barrière » : un lotissement de 5 lots va être créé. Le dossier est transmis à la DDE.

Interventions des conseillers :

- M. VIGNAUD : demande pour abaissement des bordures devant l'entrée de la maison de M. JARRY
- Mme LEOBET : certains panneaux sont cachés par la végétation.
- Mme MARCHAND : prévoir une poubelle près de l'arrêt de bus.

LES ORDURES ET LE TRI SELECTIF

Depuis le 1er janvier 2004, comme toutes les autres communes du Gencéen, nous trions nos ordures ménagères, geste accompli sans véritable difficulté.

Cependant, il nous semble nécessaire de rappeler quelques conseils pratiques :

- les sacs jaunes translucides sont réservés uniquement aux produits recyclables et ne doivent être sortis que le jour du ramassage prévu (calendrier).
- Les verres et papiers, journaux, magazines et prospectus doivent être déposés dans les containers à votre disposition (route de St Martin, Route de Civray et Chemin de la Pigerie). **Il est interdit de déposer d'autres ordures à proximité de ces containers.**
- Une benne est à votre disposition (route de St Martin) le 2ème week-end de chaque mois pour les montres ménagers, ferrailles, vieux meubles, etc....)

Merci à tous de respecter ces consignes

REORGANISATION DU CIMETIERE

Dans le bulletin municipal N° 6 de décembre 2003, nous vous informions que la réorganisation du cimetière était entreprise. Sur près de 300 emplacements non achetés au début de l'opération, environ la moitié a été régularisée. Le plan, la liste des concessions, les emplacements non régularisés sont affichés à l'entrée du cimetière et des panneaux sont apposés sur les sépultures concernées ou en état d'abandon.

Nous demandons à toutes les familles concernées par des sépultures n'ayant pas fait l'objet de concessions ou en état d'abandon de ne pas enlever les petits panneaux avant d'avoir contacté la mairie.

Si des erreurs indépendantes de notre volonté ont été commises lors du relevé des tombes, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et nous les signaler.

ENTRETIEN du DRION

L'article 4 de l'arrêté Préfectoral 86-D2/B3-016 stipule : « l'entretien et l'exploitation de l'aménagement incombe à chaque riverain. A défaut, la commune se substituera à lui, moyennant sa participation financière ».

REPLACEMENT DE BUSES CASSEES AUX ENTrees DE CHAMPS

Le remplacement des buses cassées aux entrées de champs incombe aux propriétaires. En effet, une délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 1988 stipule : « Considérant que toutes les entrées de champs sont maintenant refaites, le Conseil décide qu'à l'avenir, le remplacement des buses sera à la charge des riverains. Les entrées seront faites dans les normes pour que l'écoulement des eaux dans les fossés ne soit pas ralenti par des buses de trop petite section. ».

Avant les travaux, vous devez solliciter une autorisation de voirie auprès de la mairie.

LA LIGNE DE DEMARCATIION APPEL A Temoignages

L'inauguration de la stèle indiquant le passage de la ligne de démarcation à « Bellevue » sur la route départementale Château-Garnier / Usson du Poutou aura lieu **le samedi 8 mai 2004 à 9h15**.

Pour préparer cet événement, le Souvenir Français fait un appel à témoignages. Que tous ceux qui connaissent des anecdotes, possèdent des documents ou des photos concernant cette période, prennent rapidement contact avec nous !

LE 8 MAI

A 11H 45 : Rassemblement à la Mairie.

A 12 H : Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts.

A 12 h15 : Vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

Coupon-Réponse ADSL

Coupon-Réponse à déposer ou à envoyer à la MAIRIE le plus rapidement possible.

NOM : Prénom :

Déclare être intéressé à l'accès haut débit à Internet.